

Département du Nord

STRAZEELE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STRAZEELE**

Séance du Lundi 8 Décembre 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	12

Date de la Convocation

29 Novembre 2025

Date d'affichage

15 décembre 2025

Délibération n°21-2025

Objet :

**Admission en non
valeur de titres de
recettes des années
2018, 2019, 2020, 2022,
2023 et 2024**

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit décembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de STRAZEELE, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth GRESSIER, Maire.

Présents : Mme Elisabeth GRESSIER - Maire, Mme Céline REANT -1ère Adjointe, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH 2^{ème} Adjoint, M. Pierre THIEFFRY – 3ème Adjoint, M. Maxence HUYGHE, M. Nicolas DECORTE, Mme Rebecca COQUETTE, Mme Véronique REUMAUX, M. Christophe DEBLONDE, M. Stéphane DEKERVER, M. Louis COLLIER, M. Christophe DURIEZ, - Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain AUDENAY, M. Olivier CATTELLE

Secrétaire de Séance : M. Maxence HUYGHE.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 06 octobre 2025

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

T 625-1 de l'exercice 2023 cantine pour un montant de 4,40€
T 1683-1 de l'exercice 2022 cantine pour un montant de 8,70€
T 1401-1 de l'exercice 2022 cantine pour un montant de 21,00€
T 1554-1 de l'exercice 2022 cantine pour un montant de 25,00€
T 1116-1 de l'exercice 2024 cantine pour un montant de 32,00€
T 761-1 de l'exercice 2023 cantine pour un montant de 35,00€
T 764-1 de l'exercice 2023 cantine pour un montant de 49,00€
T 825-1 de l'exercice 2023 garderie pour un montant de 79,16€
T 131-1 de l'exercice 2018 garderie pour un montant de 1,15€
T 57-1 de l'exercice 2020 garderie pour un montant de 8,80€
T 102-1 de l'exercice 2020 garderie pour un montant de 8,80€
T 251-1 de l'exercice 2019 garderie pour un montant de 15,20€
T 360-1 de l'exercice 2019 garderie pour un montant de 18,40€
T 207-1 de l'exercice 2019 cantine pour un montant de 18,60€
T 243-1 de l'exercice 2019 cantine pour un montant de 18,60€
T 92-1 de l'exercice 2020 cantine pour un montant de 20,00€
T 215-1 de l'exercice 2019 garderie pour un montant de 20,80€
T 30-1 de l'exercice 2020 garderie pour un montant de 21,20€
T 315-1 de l'exercice 2019 garderie pour un montant de 22,40€
T 50-1 de l'exercice 2020 cantine pour un montant de 22,40€
T 348-1 de l'exercice 2019 cantine pour un montant de 22,40€
T 18-1 de l'exercice 2020 cantine pour un montant de 24,80€
T 304-1 de l'exercice 2019 cantine pour un montant de 26,70€

ARTICLE 2 : de dire que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 545,51€

ARTICLE 3 : de dire que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus./.

Suivent les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,
E. GRESSIER, Maire

